

No 15 Séance du Conseil général du jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 14
3. a) Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Liselotte Jaccard
b) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de M. Henri Lambert
4. Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions
Arrêtés 1380 & 1381
5. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal
Arrêté 1382
6. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2019
Arrêté 1383
7. Adaptation du taux de l'impôt foncier prélevé sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance et aux personnes morales
Arrêté 1384
8. Modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité - Prélèvement d'une redevance pour l'utilisation du domaine public
Arrêté 1385
9. Modification du taux du coefficient fiscal
Arrêté 1386
10. Modifications et adaptations du règlement de construction
11. Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
Arrêté 1387
12. Rapport d'information de la Commission de l'énergie concernant l'obtention du label "*Cité de l'énergie*" pour la Commune du Landeron
13. Motion du groupe Canette *"visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"*
14. Motion du groupe PLR *"pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets"*
15. Motion du groupe PLR *"pour une administration redimensionnée"*
16. Motion du groupe PLR *"pour une aide convenable à la Fondation de la piscine"*
17. Motion du groupe PLR *"pour une réduction notable des coûts des décorations de rue"*
18. Motion du groupe PLR *"Etude de réduction des charges pour la bibliothèque"*
19. Motion du groupe socialiste *"Promotion économique locale pour un engagement local"*
20. Motion du groupe Canette *"visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes"*
21. Motion de M. Gregory Mallet demandant *"que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans"*
22. Divers

1. Appel

M. Yves Jakob, président, ouvre la 15^{ème} séance de la législature.

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürlì Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Fauro Massimo, Frii Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Battistella Steve, Devenoges Jacques, Toedtli Jean-François
38 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	M. Marc Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Claire-Anne Frii Ryser	PLR

Avant de passer à l'ordre du jour, le président souhaite rappeler quelques points importants relatifs au règlement organique.

Art. 29 (validité des décisions)

Le Conseil général ne peut prendre des décisions valables que sur les objets figurant à l'ordre du jour de la séance; toutefois, si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents, il peut statuer sur des objets présentés séance tenante par l'un ou l'autre de ses membres ou par le Conseil communal.

Art. 55 (clause d'urgence)

Lorsqu'une décision du Conseil général est munie de la clause d'urgence, elle n'est pas soumise au référendum. L'urgence doit être prononcée à la majorité des deux tiers des votes exprimés. Elle sera soumise au vote après que la décision d'ensemble aura été acceptée.

Art. 41 (objets ne figurant pas à l'ordre du jour) Tout membre du Conseil général a le droit de demander la discussion d'un objet ne figurant pas à l'ordre du jour. Le Conseil général se prononce à la majorité. Mais le cas d'urgence prévu à l'article 29 excepté, une décision ne peut être valablement prise qu'au cours d'une séance ultérieure.

Art. 35 (motions) 1Lorsqu'une motion ou un projet d'arrêté au sens de l'article 33 a été développé par son auteur ou l'un des cosignataires, la discussion est renvoyée à la prochaine séance à moins que le Conseil général décide qu'elle intervienne immédiatement
2La discussion immédiate ne peut pas être décidée contre la volonté du Conseil communal.

Le président tenait à préciser ces points afin de déterminer dans quelles eaux naviguer.

M. Jean-Marc Jeanneret demande deux modifications de l'ordre du jour.

1. Le PLR souhaiterait remercier le Conseil de fondation de la piscine pour le travail effectué au niveau du budget reporté par le représentant de groupe. Au vu des chiffres annoncés, le PLR retire la motion au point 16 de l'ordre du jour ("*pour une aide convenable à la Fondation de la piscine*"). Il la garde au chaud et, le cas échéant, la remettra à l'ouvrage. Le PLR s'est par ailleurs un peu mêlé les pinceaux avec toutes ses motions. Dès lors, il ne demande pas la clause d'urgence; il voulait la discussion immédiate. Or, il renonce à celle-ci. Les motions seront donc traitées selon la procédure normale. Les motions seront discutées lors du prochain Conseil général.
2. Suite à une réunion interpartis, lundi dernier, le PLR propose d'ajouter un point 4.1 à l'ordre du jour : "*discussion générale sur l'état des finances communales*". Dès lors le point 4 deviendrait le point 4.2. Cette discussion générale doit permettre aux partis d'expliquer leur position sur l'ensemble des arrêtés qui vont être discutés ce soir et évitera de répéter, à chaque point de l'ordre du jour, la stratégie des différents partis.

Le PSL, par Monsieur Marc Juan, prend note de la demande de modifications du PLR et y adhère. En point 4.2, le PSL souhaite mettre le point 9 (*Modification du taux du coefficient fiscal*), car ce point semble essentiel au PSL pour la suite des discussions. Dès lors, le point 4.2 proposé par le PLR deviendrait le 4.3.

Le président rappelle les deux demandes de modifications de l'ordre du jour.

Passage au vote relatif à la demande de *discussion générale* (4.1). La demande du PLR est acceptée par 33 oui, 4 non.

Passage au vote relatif au passage du point 9 au point 4.2. La demande du PSL est refusée par 20 non, 17 oui.

L'ordre du jour est modifié ainsi:

- 4.1 Discussion générale;
- 4.2 Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions
Arrêtés 1380 & 1381.

2. Procès-verbal no 14

M. Stephan Bovet relève que le questeur n'était pas Mme Patricia Wenger mais bien lui-même au niveau du bureau du Conseil général.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, par 37 voix, le procès-verbal n°14 avec la modification demandée.

- 3. a) **Nomination d'un membre auprès de la commission de salubrité et de l'environnement en remplacement de Mme Liselotte Jaccard**
- b) **Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de M. Henri Lambert**

a) Le PSL, par Mme Gilliane Bürli présente Mme Anne-Lise Juan en qualité de représentante de sa section pour la commission de salubrité et de l'environnement. Pas d'autres propositions. Mme Juan est élue par acclamation.

b) Le Canette, par Madame Cindy Kohler, propose Mme Sylvie Saint-Louis, en remplacement de M. Henri Lambert. Pas d'autres propositions. Mme Saint-Louis est élue par acclamation.

4.1 Discussion ouverte

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret lequel a retrouvé sur internet une phrase de Démosthène, (384 – 322). 4 siècles avant Jésus-Christ, ce politicien grec a écrit: *“Chercher à connaître l'avenir, ce n'est pas là ce qui doit vous occuper ; mais prendre conscience que cet avenir vous sera bientôt funeste si vous persévérez dans votre inaction et dans la négligence de vos affaires, voilà ce qu'il vous importe de bien connaître”*. Selon M. Jean-Marc Jeanneret, cette phrase résume bien la situation dans laquelle nous sommes. L'avenir est sombre et nébuleux. Nous parlons des chiffres, des plus et des moins, avec beaucoup de zéros. Il s'agit aujourd'hui, de bien réfléchir, de construire ensemble, de se poser les bonnes questions et de se remettre en question. Le PLR tient à remercier l'ensemble du conseil communal, les membres de la CFG et l'administration communale, pour ce travail ingrat et déprimant de courir après des économies et de ne jamais arriver aux bons comptes). Le travail a été fait de manière remarquable. Malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas encore trouvé un équilibre. A l'époque on parlait de CHF 412'600.- d'amélioration des comptes; si on analyse la situation actuelle, en tenant compte de la réduction des salaires des conseillers communaux, on parle plutôt de CHF 452'000.- Il faut savoir que dans ces chiffres, il y a 53% qui sont des mesures pérennes avec arrêtés ou décisions de l'Exécutif, 16% qui sont des mesures budgétaires, dépendantes de fluctuations. Enfin il y a 30% d'augmentation de taxes qui sont, en principe, des impôts déguisés. A l'époque, le PLR s'était exprimé en mentionnant que la limite supportable, pour le PLR était 2 points d'augmentation du coefficient. Si aujourd'hui on regarde ce qui nous est

proposé, le compte n'est pas encore bon par rapport à ce qui était présenté début septembre 2018. Dès lors le PLR accepte 1 point de taux d'imposition. Il est conscient qu'il y a un travail à faire du côté de l'exécutif et du législatif, d'où le dépôt de plusieurs motions. Il y en a d'ailleurs d'autres dans le tiroir qui doivent être formalisées. Le but est vraiment de trouver des solutions pérennes pour l'avenir de cette Commune, afin que nous puissions tous continuer à vivre de manière sereine et qu'il n'y ait ni exclus, ni gens fâchés mais que des solutions puissent être trouvées ensemble dans un sens de développement durable sans augmenter nos dettes. Le PLR sera donc guidé par l'acceptation des arrêtés du Conseil communal, à part celui de l'impôt.

Le Canette, par M. Gregory Mallet, relève qu'évidemment, il est plus agréable de siéger lorsqu'il s'agit de débattre sur des investissements ou d'autres mesures visant à améliorer la qualité de vie au Landeron mais la politique c'est un peu comme le mariage, pour le meilleur et pour le pire. Il espère que le meilleur est pour devant. Il est vrai que ce soir, c'est un peu pour le pire. La comparaison s'arrêtera là pour des raisons évidents d'intégrité physique de sa part. M. Gregory Mallet prend la parole pour partager quelques informations qui permettront, le Canette l'espère, d'améliorer la fluidité du débat en précisant qu'il ne s'agit pas ici d'un avis de groupe, conformément aux principes du Canette. Comme vous tous, le Canette a récemment été mis au courant de la dégradation des finances communales. Il a été particulièrement frappé par sa soudaineté et sa virulence puisqu'il y a quelques mois encore nous acceptions un certain nombre d'arrêtés notamment sur des investissements ou encore des augmentations de dotation en personnel. Une fois de plus donc, les communes, et la nôtre en particulier, vacillent en raison des multiples reports de charges du canton. Du côté du Château, ils appellent cela « *la contribution des communes à l'effort d'assainissement de l'Etat* » comme si les communes avaient des moyens illimités et des poches sans fonds. Nous avalons des couleuvres depuis des années. Ceux qui siègent au Conseil communal ou au Conseil général le savent, nous râtons mais nous obtempérons, parfois fatalistes, parfois résignés. Nous sommes tellement las que beaucoup d'entre nous sont tentés de dire, du côté du Canette "stop" et de refuser les mesures d'économie et l'augmentation du coefficient fiscal qui revient à répercuter sur le contribuable landeronnais les charges que le canton nous impose et ce d'autant plus que la fortune communale nous permettrait d'absorber le choc quelques temps. Toutefois, en tant qu'élus responsables, nous ne pouvons pas laisser le navire prendre l'eau sans rien faire. La très grande majorité des membres du Canette est donc ouverte à accepter les mesures proposées à condition que l'augmentation du coefficient fiscal soit limitée à deux ans. Un amendement sera déposé en ce sens. Même si le déficit prévu n'est plus conjoncturel mais structurel, cette limitation dans le temps a pour but notamment de nous donner le temps de travailler ensemble, espérant qu'on se parlera autrement que par le biais du *Bulcom*, pour trouver le meilleur moyen de faire entendre raison aux autorités cantonales (c'est le but de la motion déposée par le Canette), et d'examiner ensemble toujours quelles sont les économies que nous souhaitons faire et quelles en sont les conséquences. A partir de là, il s'agira de prendre les décisions par rapport à des bases claires.

Pour le PSL, par Mme Maura Bottinelli, le coefficient fiscal de notre beau village est aujourd'hui un des plus bas du canton. La proposition de l'augmenter de deux points qui nous est faite avec un arrêté nous permet de pallier seulement partiellement aux difficultés financières auxquelles nous sommes, bien malgré nous, confrontés. C'est pourquoi elle est accompagnée d'une kyrielle de mesures de réductions de charges et de propositions d'introductions de taxes visant à augmenter les rentrées de la Commune. Certaines de ces réductions de charges vont se traduire par un démantèlement de beaucoup de nos acquis et avoir un impact important sur la vie associative de notre Commune et sur la vie tout court de nos concitoyens. L'incidence de l'introduction de nouvelles taxes sera nettement plus importante pour les petits et moyens revenus que pour les hauts revenus. Prendre CHF 100.- dans la poche d'un père ou d'une mère de famille qui travaille, par exemple, dans la vente, n'a pas le même poids que dans la poche d'un PDG d'une multinationale. De plus tout le monde en a fait l'expérience, une fois qu'une taxe est introduite, elle est là pour l'éternité ou presque. En même temps, il est évident

que nous ne pouvons pas ignorer le déficit structurel de nos finances. La seule option qui nous paraît acceptable est l'augmentation des points d'impôts. Cela est transparent, équitable, parce que chaque contribuable serait imposé proportionnellement à son revenu et en conséquence, c'est la solution la moins douloureuse pour les bas et moyens revenus.

M. Jean-Marc Jeanneret, s'exprimant à titre personnel, rappelle que le canton est celui avec les taux fiscaux les plus élevés au niveau suisse. On oublie que juste à côté, il y a la Neuveville proposant des taux fiscaux bien plus intéressants qu'au Landeron. On oublie que de l'autre côté du lac, à Erlach, les taux fiscaux et les taxes des plaques de la voiture sont plus intéressants. Dès lors nous pouvons continuer d'augmenter les impôts, mais lorsqu'il n'y aura plus de patron de multinationale au Landeron, il ne sait pas s'il y en a, il faudra voir qui payera les impôts qu'ils soient 10, 15, 20 points de plus haut. Aujourd'hui, il y a des efforts à faire, il y a des questions à se poser. *"S'il vous plaît, arrêtons de parler de démantèlement avec les petites sommes qui sont ici en jeu. Gardons la mesure des décisions que nous devons prendre ce soir"*.

4.2 Arrêtés modifiant les jetons de présence du Conseil communal, du Conseil général et des commissions Arrêtés 1380 & 1381

La parole est donnée à M. Roland Spring, président de Commune, lequel relève que parmi le catalogue de mesures que le Conseil communal a établi d'entente avec la CFG, figure le point de réduire les jetons de présence pour toutes les commissions, le Conseil général et le Conseil communal de 10%. Le Conseil communal demande d'accepter ces 10% de réduction.

Prise de paroles des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, accepte à l'unanimité cette mesure.

Prise de paroles des groupes.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, acceptera à la majorité ces arrêtés, estimant que les efforts doivent être effectués par tous, mais cela ne doit pas être interprété comme une non reconnaissance du travail effectué mais comme une participation à l'effort collectif.

Prise de parole individuelle.

Selon M. Marc Juan, en référence au règlement organique, les personnes directement concernées sont priées de quitter la salle.

Passage au vote.

Les arrêtés 1380 et 1381 sont acceptés à l'unanimité.

5. Arrêté modifiant les honoraires et vacations du Conseil communal Arrêté 1382

La parole est donnée à M. Roland Spring, président de Commune, lequel relève que le Conseil communal a accepté avec regret de prendre part aux mesures d'économie en diminuant les salaires de l'exécutif de 2.5%, tout en rappelant que la dernière augmentation de salaires avait eu lieu en 2012. Il remercie le législatif de bien vouloir accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole de commissions.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, salue la participation du Conseil communal aux mesures de réduction des honoraires et vacations. Bien sûr l'UDC acceptera l'arrêté 1382.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, rappelle que la modification en question a été proposée par le Conseil communal lui-même afin de partager les efforts de toute la population. Le PSL se permet aussi de rappeler que les honoraires octroyés à l'exécutif sont calculés sur un temps d'occupation de 20% environ alors que la charge effective est de l'ordre de 40%. Le PSL acceptera donc cet arrêté, à la majorité, en soulignant que cela ne s'apparente pas à une sanction vis-à-vis du Conseil communal dont il reconnaît le travail.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1382 est accepté par 36 oui et 1 non.

<p>6. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2019 Arrêté 1383</p>

En référence au règlement organique (art. 11), il est demandé à M. Thierry Jaquier de bien vouloir se déplacer au fond de la salle. Il reviendra au point 7.

La majorité passe à 19.

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, directeur de l'administration, lequel souligne que le Conseil communal, via une série de mesures présentées ce soir mais aussi via de futures mesures souhaite un effort de tous afin d'avoir un équilibre entre les mesures qui touchent la population et des mesures internes. L'exécutif profite de cette intervention pour remercier l'engagement des collaborateurs de la Commune et reste attentif afin de maintenir une collaboration efficace et un cadre de travail agréable. Des travaux relatifs au statut du personnel sont parallèlement en cours et seront discutés avec les collaborateurs mais également avec le législatif courant 2019. Le Conseil communal remercie le Conseil général d'accepter cet arrêté, même s'il peut paraître désagréable pour certains.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, tient à remercier les employés communaux de notre Commune pour le travail qu'ils accomplissent. Toutefois, en signe de solidarité au vu des restrictions budgétaires nécessaires imposées à la population et dans divers domaines communaux, le PLR se rallie à la proposition du Conseil communal de bloquer l'échelon automatique des salaires des collaborateurs communaux pour 2019. Le PLR accepte donc l'arrêté 1383.

Arrivée de M. Jean-François Toedtli dans l'assemblée. La majorité est maintenue à 19.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, accepte l'arrêté 1383 à l'unanimité.

Le PSL, par Monsieur Marc Juan, pense qu'il ne s'agira pas pour les conseillers d'une surprise, mais le PSL, à l'unanimité, ne soutiendra pas l'arrêté 1383. Le PSL a été surpris par cette proposition du Conseil communal alors qu'il est, pour l'essentiel, constitué d'anciens fonctionnaires. La première force d'une entreprise ou d'une administration est ses employés ou collaborateurs. Faisons donc le nécessaire pour les garder. L'échelon non accordé en 2019 sera, pour eux, à jamais perdu puisque le plafond de la 25^e année d'échelon n'est pas modifié par cet arrêté. Le PSL ne souhaite pas soumettre nos employés qui, pour la plupart, habitent notre Commune, à une double peine: perte de l'échelon et augmentation d'impôts. Le récent audit de l'administration a démontré que nous avons du personnel motivé, compétent et qui remplit ses tâches à satisfaction. Un employé supplémentaire a même récemment été engagé. Cet excellent résultat mérite notre reconnaissance et notre respect. Compte-tenu de ces considérations, le PSL invite le législatif à refuser l'arrêté 1383.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1383 est accepté par 26 oui et 11 non.

M. Thierry Jaquier est invité à réintégrer sa place. La majorité passe à 20.

7. Adaptation du taux de l'impôt foncier prélevé sur les immeubles appartenant aux institutions de prévoyance et aux personnes morales
Arrêté 1384

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, lequel rappelle, mentionnant qu'il sera bref, que le Grand Conseil a voté fin 2016, la modification de la loi sur les contributions directes, passant de 1.5 à 1.6. L'exécutif demande dès lors d'adapter cette modification à la Commune du Landeron en proposant l'arrêté 1384 et en remerciant le législatif de bien vouloir l'accepter.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, acceptera cet arrêté à l'unanimité.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté est accepté par 38 voix, sans opposition.

**8. Modification du règlement relatif à l'approvisionnement en électricité -
Prélèvement d'une redevance pour l'utilisation du domaine public**
Arrêté 1385

M. Frédéric Matthey, directeur des services industriels, relate que la situation financière s'étant dégradée, le Conseil communal, souhaitant une série de mesures en économies et nouvelles recettes, propose l'introduction d'une taxe additionnelle pour le droit d'utilisation du sol sur la partie réseau électrique. De nombreuses autres communes perçoivent déjà cette taxe. Le Conseil communal souhaite utiliser tous les outils à sa disposition afin d'apporter de nouvelles

entrées. Il ne veut pas d'une mesure phare, mais d'une multitude d'actions afin que les petits ruisseaux mis ensemble apportent une amélioration notable aux finances de notre Commune. Le Conseil communal remercie le législatif d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, souligne que même s'il s'oppose en général à ce genre de taxe, la nécessité du jour l'oblige à l'accepter. Il y a moins d'une année, le Conseil communal ne voulait pas de cette taxe mais les circonstances font qu'elle arrive ce jour. Le PLR admet, en outre, que cette "taxe" correspond clairement à 1 point d'impôt déguisé. Le PLR accepte donc l'arrêté 1385, à la majorité, mais précise que c'est une des raisons qui lui feront demander uniquement un seul point d'augmentation, au point 9 de l'ordre du jour.

"Que dire de cette modification de règlement"? Le groupe UDC, par M. Bernhard Wenger, relève ne pas être emballé. Car en quelque sorte, c'est un impôt déguisé. La consolation pourrait être une incitation à une économie d'énergie, mais l'UDC en doute fort. Ce qui par contre, agace un peu l'UDC, est le fait que ceux qui réintroduisent l'énergie électrique dans le réseau, sont bénéficiaires même s'ils utilisent cette infrastructure. Le groupe UDC votera l'arrêté 1385. Un oui, désabusé, la fin justifiant les moyens.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

L'arrêté 1385 est accepté par 37 oui et 1 non.

9. Modification du taux du coefficient fiscal

Arrêté 1386

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances ("*et non ex employé de l'Etat*") qui regrette de devoir noircir le paysage ce soir. Tout va effectivement très vite dans le domaine des finances. En effet, en 2015, Arcinfo publiait "*Commune à l'éclatante santé financière*". Trois ans plus tard, nous sommes ici à devoir faire des économies, certaines économies à raison de CHF 1'000.-, CHF 500.- pour les sociétés, voir des montants plus importants pour différentes taxes. Le Conseil communal a établi un rapport très fourni avec des documents remis par la société BDO (planification financière). Aujourd'hui, on peut déjà dire que ce rapport est déjà en partie dépassé. En page 9.3, il est écrit:

"1. Connaître l'impact de la révision de la péréquation financière intercommunale, ainsi que de la réforme de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques sur nos comptes communaux";

"2. Connaître la décision qui sera prise par le Gouvernement cantonal concernant la question de l'impôt des frontaliers et la fin éventuelle des efforts demandés aux communes dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales par le transfert de points d'impôts supplémentaires";

Aujourd'hui, nous connaissons l'impact de ces décisions. Nous avons reçu en fin de semaine, l'estimation d'impact du projet de réforme fiscale sur la Commune du Landeron. Le Conseil communal est tombé des nues car cela représente, pour les personnes physiques du Landeron, moins CHF 770'000.- de rentrées fiscales. Il faut également compter avec des rentrées fiscales en moins pour les personnes morales. Tout ceci représenterait donc un

montant total d'environ 1 mio. Bien entendu, tout ceci doit encore passer au Grand-Conseil, début de l'année prochaine. Ce n'est pas pour 2019 mais pour 2020. "Cela nous pend au nez". Donc, les rentrées fiscales sur les personnes physiques seront nettement moins importantes qu'attendues. En qualité de représentant de la région à la CDC finance, M. Roland Spring relève n'avoir pas eu l'impression que cette prévision en cours était aussi importante. Bien entendu, à titre personnel, cela est intéressant car on va payer un petit peu moins d'impôts mais au niveau des rentrées fiscales pour la Commune, c'est un manque à gagner très important. C'est pourquoi, il ne veut pas refaire le débat mais il y a d'autres mesures qui vont être prises. Le Conseil communal soutient donc les deux points de manière pérenne.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Michael Jacot, souligne qu'en ce monde rien n'est certain à part la mort et les impôts. La Commune du Landeron n'est pas au mieux de sa forme. Soit. Mais elle n'est largement pas encore au stade terminal. Il n'est donc pas nécessaire de ponctionner plus que de raison ses petites cellules citoyennes. Le PLR veut défendre son porte-monnaie et estime que ces derniers seront déjà assez touchés avec les diverses mesures nécessaires votées ce soir sans encore assumer une forte augmentation d'impôts. D'autant que la révision de la péréquation financière intercommunale semble favorable et que de nombreuses mesures à discuter ou encore à discuter plus loin dans ce Conseil ou d'autres études en cours viendront encore baisser les charges communales. Comme présenté en introduction au point 4.1 et à l'arrêté précédent, le point d'impôt déguisé en taxe électrique plus celui que le PLR demande par son amendement, cela fait bien un total de 2 points. Le débat sur davantage d'impôts d'augmentation devrait se faire ultérieurement pour mettre à profit les différentes mesures d'économie de façon à montrer leur portée et efficacité. Le PLR propose donc d'amender l'article 1 de cet arrêté en modifiant le coefficient à 67%. Pour conclure, M. Michael Jacot cite Emile de Girardin: "*l'impôt est la mesure sur laquelle les peuples jugent leur gouvernement*".

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, considère qu'une augmentation du coefficient fiscal est une mesure plus équitable pour les contribuables c'est pourquoi le PSL propose d'amender l'arrêté 1386. A l'article 1 il propose de mettre un coefficient à 69% et en article 3, il propose de rajouter la clause d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 soit pour une durée de 2 ans. Cela nous permet de garder la plupart de nos prestations et donc l'attractivité de notre belle Commune tout en soignant nos finances en attendant une meilleure conjoncture.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, a décidé, suite à de longues discussions, à l'unanimité, d'augmenter de 2 points le coefficient fiscal. Cette augmentation est une bonne solution pour notre Commune à moyen terme.

Prise de parole individuelle.

M. Roland Spring, constate que le PLR a une façon un peu simpliste de calculer le point d'impôt. La taxe d'électricité rapporte CHF 105/110'000.- moins la partie que devra payer la Commune. Cela fait CHF 100'000.-. Le point d'impôt, lui, est de CHF 153'000.-. Il rappelle également que le Conseil communal a tenu compte d'une valeur de CHF 100'000.- pour cette mesure. C'est pourquoi le Conseil communal maintient sa position de proposer 2 points d'impôts pérennes.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que le PLR comprenant bien la position du Conseil communal souhaite préciser sa position. Il ne s'agit pas d'un point et on ne rediscute pas. Il s'agit d'un point maintenant, on travaille ensemble, on trouve des solutions d'économies et rapidement on passe à un deuxième point voir deux si cela est nécessaire. Mais là, une discussion de fond aura été faite. Il souhaite par ailleurs que l'on soit responsable et courageux. On parlait

d'abord d'une année mais dans une année il y aura les élections donc aucun parti n'ira au front soutenir une augmentation devant l'électeur et le citoyen une augmentation. Il trouve un peu regrettable que l'on laisse passer deux ans avant de réagir pour passer en douceur les élections. Donc soyons courageux et faisons une année et puis après on verra. Encore une fois, nous sommes là pour travailler, pour trouver des solutions, et dans votre tableau, Monsieur le conseiller communal, qui est certes juste, vous avez omis de parler de la péréquation financière qui semblait favorable à la Commune du Landeron. Donc l'avenir c'est du brouillard. Le but c'est de trouver des solutions pérennes et de trouver des économies; c'est pour cela que le PLR a déposé une série de motions.

Mme Maura Bottinelli, à titre personnel, se permet d'exprimer son étonnement d'entendre ici des groupes politiques tenir des propos qui s'apparentent plus à de la démagogie pur sucre plutôt qu'à un calcul économique réel. Il est vrai que s'ériger en défenseur de la veuve et de l'orphelin en empêchant une augmentation des impôts est porteur et, depuis que la politique existe, on sait qu'attirer la lumière des *sunlights* en recourant à des arguments populistes peut payer. Mme Maura Bottinelli se demande en outre si nos concitoyens ont été rendus attentifs au fait que, pour les revenus les plus hauts (de CHF 150'000.- imposables, par exemple), une augmentation de 2 points représente, en gros, le prix d'une mise en plis, avec mèche et une manucure? Est-ce qu'y renoncer une fois, pendant une année vous paraît un sacrifice insurmontable?. Elle a fait le calcul: cela signifie aller chez le coiffeur tous les 33 jours à la place des 30 jours habituels. "Messieurs, cela ne vous parle pas? Eh bien, deux points d'impôt correspondent au prix de 2 capsules de café d'une marque bien connue par jour et pas plus... Est-ce vraiment intenable?". Elle s'excuse de prendre des exemples un peu basiques, mais parfois il est nécessaire de remettre les points sur les "i". Cela fait deux capsules de café par jour, pour un revenu de CHF 150'000.- imposable. Et pour les revenus plus bas, évidemment, beaucoup moins.

M. Roland Spring estime n'avoir pas omis de parler de la péréquation qui pourrait nous être favorable. Cela figure dans le rapport, en page 9.1 où il est écrit que la péréquation financière intercommunale pourrait nous être favorable à hauteur de CHF 447'000.-. Il n'en a pas parlé ce soir mais cela paraissait dans le rapport lequel semblait très explicite et détaillé. Il ajoute également, peut-être pour faire un petit peu peur, les dernières informations reçues lundi, lesquelles ne sont pas très favorables au niveau de la Commune du Landeron. Pas seulement au niveau de la Commune du Landeron puisque nous allons tous passer à la caisse au niveau de la Commune. Peut-être favorable pour notre propre porte-monnaie, pour notre propre feuille d'impôts, mais les rentrées fiscales seront donc inférieures.

M. Bernhard Wenger souligne, à titre personnel, qu'il ne votera pas le prochain budget si celui-ci n'est pas équilibré. Il invite les Conseillers généraux à bien peser la décision qui sera prise ce soir. Nous n'allons pas démanteler la fortune communale pour augmenter les impôts à la prochaine séance. D'autre part, les déshérences de la péréquation contre les communes ne l'inspirent pas du tout. La diminution des impôts des personnes physiques et des personnes morales est à l'horizon. Mais soyons clairs, "c'est le serpent qui se mange la queue".

M. Jean-Marc Jeanneret remercie le Conseil communal pour la transparence de sa deuxième intervention et invite l'UDC à soutenir les motions du PLR pour trouver des économies, pas seulement des charges, et s'insurge, se fâche, que le PLR, et lui-même en particulier, soient traités de populistes. Il souligne s'investir pour le CAP, y passer des heures car il croit en les jeunes alors que ses propres gamins sont hors de la coquille et il ne peut pas accepter, quand on défend une position à un point, que c'est du populisme.

M. Marc Juan, en son nom personnel et en tant que socialiste, relève avoir entendu des mots d'autres groupes, sans nommer personne, comme quoi il fallait être courageux pour monter 1 point d'impôt. Il pense plutôt qu'il faut être courageux pour monter les 3 points d'impôts; c'est ce que propose le PSL. Il rappelle que tous, conseillers généraux ou conseillers communaux

ont été un jour enfants et rappelle l'histoire de *Robin des Bois*. Il a le sentiment ce soir que les conseillers n'ont pas compris la même chose. Il propose donc une suspension de séance pour aérer les esprits de tous.

Le président propose une suspension de séance de 10 minutes. Passage au vote.

La suspension de séance est acceptée par 24 oui, 14 non. L'interruption de séance de 10 minutes est confirmée par le président.

Reprise des discussions.

M. Gregory Mallet relève que les conseillers se sont coordonnés sur la question de la durée dans le temps, puisque lui-même, suite à la rencontre interpartis de lundi, a pris contact avec l'administrateur communal pour que l'amendement relatif à la durée soit propre, clair et net. C'est pour cela que la pause a permis de s'accorder à la modification suivante, à savoir un amendement qui concerne la création d'un nouvel article 2, avec la teneur suivante: "*la durée de validité du présent arrêté est limitée aux exercices 2019 et 2020*". L'article 2 devient l'article 3, et ainsi de suite. Dès lors, l'article 1 concerne le coefficient en tant que tel et ce nouvel article 2, uniquement la nouvelle limitation dans le temps. L'amendement est déposé au nom du Canette.

Mme Maura Bottinelli demande d'enlever la partie qui concerne la durée de 2 ans à l'amendement du PSL de l'article 3.

Passage au vote des amendements.

1. Amendement du PLR pour un taux à **67%**.
L'amendement est refusé par 15 oui, 24 non.
2. Amendement du PSL pour un taux à **69%**.
L'amendement est rejeté par 29 non, 7 oui.
3. Amendement du Canette pour la création de l'article 2 avec **la limitation de la durée de validité de l'arrêté aux exercices 2019 et 2020**.
L'amendement est accepté par 22 oui, 14 non.

Passage au vote du nouvel arrêté.

L'arrêté 1389, amendé, est accepté par 24 oui, 9 non.

10. Modifications et adaptations du règlement de construction

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme (et ex-employé de l'Etat...) lequel rappelle que le règlement datait de 2002. 16 ans, cela fait un bail, lui semble-t-il. Le Conseil communal a décidé d'adapter le règlement non seulement par rapport au coût de la vie mais également par rapport à l'évolution de la société. On y parle de propriétaires indécis et M. Jean-Claude Egger reconnaît que l'administration communale a de plus en plus souvent à traiter de sujets de ce thème-là. L'exécutif a eu la main assez lourde par rapport aux travaux illicites. M. Jean-Claude Egger ne souhaite pas en mentionner toute la liste, considérant que le législatif a connaissance du dossier. Il remercie le législatif d'accepter cet arrêté.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de paroles des groupes.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote.

Le nouveau règlement est accepté par 38 oui.

**11. Adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)
Arrêté 1387**

La parole est donnée à Monsieur Pierre De Marcellis, directeur de la sécurité publique, lequel (encore un fonctionnaire... selon l'intéressé), relevant que le rapport qui accompagne le cahier est particulièrement détaillé, se borne à rappeler certains points et à donner quelques informations complémentaires. Le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires a été créé. L'organisation de la protection civile étant de la compétence du canton, ce soir nous avons à statuer quant à la fusion de ces deux syndicats. La fusion des deux syndicats pourquoi ? Pour une raison évidente: la réduction des coûts; avec tout d'abord le passage de 3 à 1 région décidé par le Conseil d'Etat, effectif au 1^{er} janvier 2019, avec une réduction de 3 à 1 commandant et la suppression d'un poste. Réduction également du matériel et des véhicules (par exemple 78 remorques de trop et 2 véhicules de service). Donc on va vers une réduction du matériel et des personnes. Un seul système d'informatique à intégrer dans celui de la Ville de Neuchâtel, si elle a le mandat, impossible sans cette gouvernance. Mais aussi une structure qui comprend un service de ressources humaines, un service juridique, un réservoir suffisant d'employés pour déléguer certains travaux, pour une polyvalence et palier notamment en cas d'absence pour cause de maladie. Pour vous faire une idée, durant ces deux ans de mise en place de cette structure, sur 3 personnes permanentes chez les pompiers, une personne a été absente 6 mois pour raison de maladie et une autre 3 mois, rendant très difficile la gestion, retardant la facturation, etc. La commune de Cortaillod a dû suppléer et ceci n'a pas été facile. Comme pour les pompiers, c'est l'ECAP qui a été mandatée par le Conseil d'Etat pour déterminer le besoin en hommes, en matériel et en véhicules pour un certain standard de sécurité. Donc la structure qui obtiendra le mandat n'aura rien à dire sur ces points. Par contre, il y aura une meilleure utilisation de tout le matériel mis à disposition, en quelque sorte on ôte une cloison entre les pompiers et la protection civile. En toute transparence, M. Pierre de Marcellis informe qu'à ce jour toutes les communes ont dit oui, sauf La Grande Béroche qui a renvoyé le dossier à l'exécutif pour un complément d'information, dans l'idée toutefois qu'une décision intervienne avant la fin de l'année. Doivent encore se prononcer Boudry, Cressier, St. Blaise et nous ce soir. Que se passerait-il si un législatif d'une commune venait à refuser ? A ce propos, le canton ne s'est pas encore prononcé. Mais probablement que la commune payera la même chose, mais n'aura rien à dire. Mais un point important est à relever. En plus de la baisse du coût des prestations (montant forfaitaire pour 4 ans), il y a un autre paramètre important à ne pas négliger et que personnellement M. Pierre De Marcellis trouve très important, c'est la solidarité entre ces communes par rapport à l'appartenance au syndicat. Par exemple, en cas de sinistre, intempéries ou autres, la charge financière n'est plus supportée par la seule commune touchée, mais par l'ensemble des communes partenaires. Pour Le Landeron, par rapport au projet que nous avons, nous sommes du bon côté. M. Pierre De Marcellis reste à disposition pour toute question et rappelle que la question sera ce soir: "acceptez-vous la création d'un syndicat unique ?"

Prise de parole des commissions.

En l'absence d'alternatives réelles, la CFG, par Madame Maura Bottinelli, approuve le règlement de syndicat intercommunal de sécurité.

Prise de parole des groupes.

Le président, M. Yves Jakob demande à Monsieur Cédric Caillet, 1^{er} vice-président, de le remplacer et prend la parole au nom de l'UDC. En préambule, il s'est rendu avec d'autres membres de notre Conseil général à la séance d'information fort intéressante organisée par la Commune de la Tène, le 27 août dernier. Cette séance lui a apporté quelques éléments importants et lui permet de s'exprimer ici au nom du groupe UDC et à titre personnel. Lors de la séance de préparation de groupe, ce dernier ne s'est pas trop attardé sur ce point de l'ordre du jour. Malgré tout, ils sont arrivés à différents constats. Le premier constat est qu'une fois de plus, nous n'avons pas beaucoup d'options devant nous. Nous pouvons choisir entre un borgne ou un aveugle. Le borgne: nous payons et nous pouvons participer, dans une certaine mesure, à la conduite de ce syndicat. L'aveugle: nous payons et nous ne pouvons rien dire. Le deuxième constat est que depuis 2015, le système de défense incendie a été complètement remis en question et réorganisé sous la forme du syndicat de la défense incendie. On nous expliquait que ce syndicat serait le top du top. Un des arguments principaux fut le coût de fonctionnement. On nous démontrait que cela nous coûterait moins cher. En finalité on a découvert que le budget initial a explosé. Un autre argument, la nouvelle organisation faciliterait le travail de conduite et de gestion. Encore une autre finalité, selon les explications transmises lors de la séance du 27 août, la gestion du syndicat n'est pas des plus simples et demande beaucoup de temps au comité actuel pour gérer des problèmes d'intendance. 3^e constat, le nombre des pompiers professionnels a fortement augmenté et, à l'inverse, le nombre de pompiers volontaires a diminué. Ce phénomène est occasionné par des directives contraignantes de l'Etat en matière de durée de temps d'intervention et d'autre part par le fait que des tâches dévolues aux pompiers volontaires leur ont été retirées pour être transférées aux professionnels; il fallait occuper ce monde. 4^e constat, le Conseil d'Etat décide par un arrêté en date du 13 juin 2018, que les communes ont l'obligation de s'organiser au point de vue de la PCi en 4 régions et exige la mise en œuvre, 6 mois plus tard, soit sa mise en application au 1^{er} janvier 2019. 5^e constat, positif celui-là, la décision de fusionner le service défense incendie et celui de la PCi est une bonne solution en intégrant la création d'un organe de conduite régional et par la même occasion, de réadapter l'ancien syndicat de la défense incendie. Fort de ces constats, nous trouvons dommage que nous ayons dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour démanteler un ancien système de défense incendie qui fonctionnait bien et où les intervenants étaient super motivés pour tout recommencer à zéro. Notre grande question qui pour nous reste une inconnue, combien va nous coûter cette prestation en finalité ?, pas forcément dans l'immédiat mais à plus ou moins long terme? Car avec notre expérience, force est de constater que nous, citoyens, contribuables, nous payons toujours plus. L'UDC approuvera malgré tout l'arrêté 1387. Il remercie les conseillers de leur attention et remercie également Monsieur Cédric Caillet de l'avoir remplacé.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, estime que l'adoption de ce règlement s'inscrit parfaitement dans la recherche d'optimisation des coûts. Donc le PSL se prononce favorablement sur son adoption.

Prise de parole individuelle.

M. Jean-François Toedtli, ayant suivi la même séance que le président, constate, lui aussi, que nous revenons en arrière. Mais ce qu'il sera important pour nous de faire, dans le cadre de la Commune, est de trouver des volontaires pour pouvoir palier à ce personnel professionnel qui sera supprimé par rapport au SIS. Cela implique pour notre directeur de la sécurité, de retrouver des volontaires, de savoir les motiver pour pouvoir intégrer les effectifs du centre de secours du Landeron, car, comme mentionné par le président, des missions ont été retirées par rapport à ce que nous avons vécu à l'époque. Donc il va falloir remotiver des

volontaires, discuter avec les patrons. Ça ne sera pas chose facile. A l'époque ces choses étaient tellement plus simples, c'était tellement plus simple de faire partie des pompiers ou d'un centre de secours et les patrons acceptaient ce genre de changements.

M. Gregory Mallet rappelle que les synergies, les économies, les collaborations, la solidarité: on voit tout ça et on serait tous enthousiastes et on devrait l'être. Mais finalement, on sait que par le passé, toutes ces promesses ne se sont pas toujours vérifiées dans les faits. Il espère que ce sera le cas cette fois-ci. Il souhaite partager la citation d'un philosophe landeronnais né dans les années cinquante, qui est encore vivant et dont il taira le nom car il est dans la salle, et qui disait: « *ce syndicat, c'est de la merde mais il faut l'accepter* ».

Passage au vote.

Le Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) est accepté par 33 oui et 0 non.

12. Rapport d'information de la Commission de l'énergie concernant l'obtention du label "Cité de l'énergie" pour la Commune du Landeron

M. Jean-Philippe Senn, s'exprime au nom de la Commission de l'énergie, pour fournir quelques compléments d'informations sur la présentation « label Cité de l'énergie » disponible à la fin du cahier. Cette présentation fait office de rapport d'activité de la commission pour l'année écoulée, puisque ce projet a été le sujet principal traité par la commission en 2018. La liste des membres de la commission ainsi qu'un extrait des statuts sont disponibles en page 3. Comme les membres sont des représentants des partis politiques du Landeron, il est possible si besoin, de discuter ce sujet plus en détails au sein des groupes. Beaucoup d'informations sont également à disposition sur le lien internet mentionné dans la présentation. Défini par les statuts, une des tâches de la commission est de faire des propositions au Conseil communal et au Conseil général. C'est donc exactement ce que la commission a fait. En début de législature, après plusieurs séances de commission avec « brainstorming », ce projet pour l'engagement dans le processus pour l'obtention de ce label « Cité de l'énergie » a été proposé. Cette idée a ensuite été discutée et affinée avec un conseiller externe et surtout avec expérience sur ces processus de labellisation. Le processus ainsi que le budget ont donc été discutés et validés bien sûr avec le Conseil communal. La commission de l'énergie est persuadée qu'un tel label permettra de favoriser les énergies renouvelables dans la commune et permettra surtout de définir une politique énergétique avec un plan directeur permettant une vue d'ensemble et une ligne de conduite réfléchie, coordonnée et planifiée sur plusieurs années. Ce label permettra également de fixer la bonne direction afin de ne pas manquer les objectifs fixés par la Confédération et sa « Stratégie énergétique 2050 ». Pour rappel, cette « stratégie énergétique 2050 » a été votée par le peuple suisse en mai 2017 et acceptée par 58% des votants. Les buts principaux sont une sortie du nucléaire par le non renouvellement des centrales, la promotion des énergies renouvelables et la diminution de la dépendance de la Suisse à l'égard des énergies fossiles. En page 5, l'état des lieux donne une vue d'ensemble sur les projets déjà réalisés et les études en cours. Cette liste nous a montré que la Commune a déjà bien travaillé, a été sensible sur ces sujets et a déjà entrepris ces dernières années beaucoup d'actions très positives pour l'obtention d'un tel label. Cette liste nous laisse penser qu'une telle labellisation ne devrait pas demander trop d'efforts. A préciser que les projets qui pourraient être engagés dans le cadre de ce label, passent obligatoirement par le processus politique. La Commune sera libre de sélectionner les projets concrets avec les budgets et le timing de réalisation. En ces temps difficiles, il est nécessaire d'aborder le sujet du financement. En page 7, donc, une prévision sur 6 ans des coûts et des subventions est disponible. Ce projet d'obtention du label sera complètement financé par le fond communal sur l'énergie, fond qui est prévu précisément pour ce type de projet. Cette labellisation n'aura donc aucun impact sur le budget de la Commune. Pour conclure, en cette période où il n'y a

bientôt plus un téléjournal où on ne parle pas de réchauffement climatique, de catastrophe ou de dangers naturels, la commission est convaincue que l'obtention de ce label nous permettra de prendre nos responsabilités et amènera un plus pour la commune du Landeron. La commission de l'énergie organise également une soirée qui aura lieu le 13 novembre 2018, à 19h30 à l'Aula du NBA. Des *flyers* seront déposés dans les environs. Cette conférence a pour but de donner des informations pour connaître son installation, ou réaliser des économies et optimiser son chauffage, conférence d'information tenue par un intervenant externe. Au nom de la commission, M. Jean-Philippe Senn remercie les conseillers pour leur attention.

13. Motion du groupe Canette "visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"

M. Gregory Mallet note que cela va faire 3 ans qu'un vote a eu lieu au Landeron sur une fusion, laquelle a été assez nettement refusée. Finalement, au jour d'aujourd'hui, trois possibilités se présentent. On peut se dire: 1. On ne fait rien et on attend. 2 On planche sur un projet, on lance des études, des réflexions, on engage des moyens financiers, du temps, des neurones. 3. On se pose la question sereinement de se dire qu'est ce qui a une chance d'être accepté par le peuple et parmi ces possibilités acceptables, on regarde qu'elle est la meilleure solution. Cette motion n'est pas un appel à la fusion. Mais la question qui doit gouverner notre réflexion est : qu'est-ce qui est meilleur pour Le Landeron. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc puisque probablement les coûts qui découleraient d'une telle enquête feront certainement l'objet d'une demande de crédit de la part du Conseil communal auprès de notre autorité. Il espère que le texte de la motion est le plus clair possible et se réjouit d'entendre les commentaires des conseillers à ce sujet.

Prise de parole des groupes.

Pour le PSL, par Mme Gilliane Bürli, il faut d'abord sonder les autres communes sur une ouverture envers nous, avant de faire un sondage communal. C'est la conséquence de la non-fusion. C'est comme si vous aviez plaqué votre fiancée devant l'autel et que 2 ans après vous pensez vous remarier avec elle sans le lui demander. Quant au rapprochement cantonal, le PSL est curieux de voir les points de rapprochement possibles. En deuxième lieu, il se demande la pertinence d'une telle action, actuellement, qui va forcément coûter alors que l'on est en période de restriction et que l'on parle de réduire, parfois, de quelques centaines de francs, certaines subventions.

Le PLR, par Mme Anne Amico Guyomarch, estime que l'ensemble de la motion interpelle. Il espère recevoir des éléments d'analyse et propositions concrets. Cette déclaration d'intention est très bonne à prendre mais elle vaudra si elle est suivie de prises de décisions concrètes. Quelques questions se posent. Qui va financer ce projet qui sera géré par des professionnels, donc rémunérés? La notion tabou est tout à fait recevable mais elle suppose que plus on ira loin dans les propositions sur le papier, plus les gens attendront beaucoup en retour. En cette période de mesures énormes, le PLR souhaite attirer l'attention sur le fait que le citoyen ne souhaite plus que la dépense publique s'alourdisse davantage car il la porte sur ses épaules. Il nous appartient donc de garder ce paramètre en tête quand nous discuterons des divers projets engageant financièrement la communauté.

Prise de parole individuelle.

M. Denis Cuendet pense que les citoyens du Landeron attendent plus qu'une consultation mais une proposition concrète. En tant que citoyen, il a lui-même eu le sentiment lors de la séance d'information, il y a 3 ans en arrière, de vivre plus une émission *Infrarouge* avec des spéculations sur des chiffres et des guéguerres de partis. Il ne pense pas que tout le monde

est sorti de la séance avec un avis tranché sur la question. Plus que de prendre une solution intermédiaire avec une étude, il est plus important de savoir comment le proposer et quand on le proposera, le faire de façon claire. On sait qu'en Suisse on est pas très bon pour communiquer, la preuve est quand Schneider Amman fait un *speech* sur le rire, ce n'est pas terrible. Donc il faut engager une société intermédiaire, ce sera pour apprendre à communiquer correctement notre décision. Nous avons été élu pour proposer et non pas demander à la population. Il faudra faire passer le message pour que les gens puissent se forger un avis clair. Et quand ils iront voter, s'ils y vont, ils le feront avec un certain réconfort.

M. Gregory Mallet remercie les divers intervenants pour leurs avis. "Sonder les autres communes": on sonde qui dans les autres communes? Le Conseil communal, les 5 qui vont pouvoir vous dire ce que leur population pense? On l'a vu, cela ne marche pas. En demandant au Conseil général on limite un peu le risque d'erreur. Dissocier les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Au niveau des coûts et des restrictions budgétaires, dont on est tous conscients et attentifs, il est important de dissocier les dépenses de fonctionnement avec les dépenses d'investissements. Il espère sincèrement qu'un tel crédit, une telle démarche sera un investissement. Il rappelle (ordre de grandeur) que le projet de fusion de sept communes jusqu'à la première étape a coûté environ CHF 300'000.-. Il pense qu'un bête sondage préalable au Landeron aurait coûté probablement un dixième de cela. Et dans ce coût-là, il n'y a pas toute l'énergie, le temps que les différents intervenants ont mis là-dedans, et les neurones qu'ils y ont laissé, lui aussi. "Qui va financer?": évidemment, c'est la Commune du Landeron, c'est clair. Mais qui doit en bénéficier?: la Commune du Landeron. Il maintient que c'est une bonne idée. Il dormira très bien si c'est refusé mais il est important de regarder vers l'avant et d'éviter de travailler sur des hypothèses qui sont perdues d'avance devant le peuple. C'est pourquoi, il espère sincèrement que cette motion sera acceptée.

Le groupe UDC, par Mme Patricia Wenger, soutiendra la motion du groupe Canette.

Passage au vote.

La motion est acceptée par 22 oui et 15 non.

14. Motion du groupe PLR "pour une diminution des coûts pour la collecte locale des déchets"

La parole est donnée au PLR, par Mme Marie-Claude Gross, laquelle propose, en guise de diminution des frais communaux, de réduire le ramassage des déchets dans notre Commune à une tournée hebdomadaire. Le PLR sait que l'étude est en cours et il attend les résultats au plus vite. Il propose également l'étude d'un centre *ecopoint* pour le ramassage du verre-carton-papier-PET qui pourrait être créé au centre du village, par exemple sur la place de la Gare. Bien entendu, les *ecopoints* existants (rue du Jura, Bellerive) ne devraient pas être supprimés. Le PLR remercie le Conseil communal de sa diligence.

Le président rappelle que la discussion de cette motion interviendra à l'occasion du prochain Conseil général.

15. Motion du groupe PLR "pour une administration redimensionnée"

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret, au nom du PLR, lequel souhaite ajouter une petite modification orale au titre en mentionnant "une administration *communale*" redimensionnée. Les gens de l'administration communale sont bien les travaux publics et tous les autres services de la Commune. Nous sommes au tournant, nous devons faire des économies, qu'on le veuille ou non, que l'on soit populiste ou non. Le PLR propose de faire

une réflexion de fonds sur le fonctionnement de notre Commune. Est-il nécessaire, au temps d'internet, que notre administration communale soit ouverte tous les jours de la semaine, à peu près le matin et le soir? Est-il nécessaire que les gens qui s'occupent de la forêt soient au nombre qu'ils sont actuellement occupé? Peux-t-on privatiser ou déléguer certaines missions? Il s'agit d'une réflexion, d'une construction. Il ne s'agit pas, Mesdames et Messieurs les socialistes, d'une réduction de personnel mais bien une demande d'étude. Donc il n'est pas nécessaire de paniquer. Le but est vraiment de trouver des solutions, de voir comment est-ce que l'on peut mieux travailler. Il y a un outil qui est là, c'est l'audit qui met en évidence certains points que l'on pourrait utiliser pour aussi mieux utiliser les ressources à disposition. Une fois encore, il ne s'agit pas d'une attaque contre la fonction publique. Dans le privé et dans la fonction publique, nous avons des collaborateurs qui sont compétents et formés et qui s'investissent pour leur patron, que ce soit la Commune ou le privé. Il n'y a pas de guerre à avoir entre le fonctionnaire et le privé. Simplement, faisons cette étude, nous avons le temps de la faire maintenant, et peut-être qu'un jour nous serons soumis à d'autres contraintes qui nous obligeront à prendre d'autres décisions sur le vif; de maintenir les heures d'ouverture de l'AC. Quid des services forestiers (privatisation)? Donc s'il vous plait, la prochaine fois, faites un bon accueil à notre motion.

Le président rappelle que cette motion sera discutée à l'occasion du prochain Conseil général.

16. Motion du groupe PLR "pour une réduction notable des coûts des décorations de rue"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, tient à féliciter les personnes qui entretiennent les pots, ils sont magnifiques mais la conjoncture actuelle ne permet pas d'investir autant d'argent par année pour des fleurs. Ces pots sont des modérateurs de trafic et cela fonctionne parfaitement. Toutefois, il faut trouver des solutions pour baisser le coût d'entretien, comme par exemple un pot sur deux ou trois, mettre des plantes vivaces et des plantes aromatiques. Le PLR demande au Conseil communal de se pencher sur ce dossier.

Le président rappelle que cette motion sera reprise lors du prochain Conseil général.

17. Motion du groupe PLR "Etude de réduction des charges pour la bibliothèque"

Le PLR, par Mme Nadine Schouller, souligne que la motion n'apporte pas de réponse mais demande une étude de réduction des coûts tout en étant conscient que la lecture publique est gratuite. Une demande de prise de position avait déjà été faite en décembre 2005; cela fait 13 ans et à ce jour aucune analyse n'a été répétée à notre connaissance. Au départ, il était prévu que des bus s'arrêtent dans la localité, selon un horaire défini, permettant ainsi aux landeronnais d'emprunter des livres gratuitement. A ce jour, notre bibliothèque utilise le fond de livres fourni pas le bibliobus, mais à quel prix? Cela n'a plus rien à voir avec la situation de 2005. De plus, il serait intéressant de savoir, si possible, si l'installation des *cabanons vagabonds* a une influence sur la fréquentation de la bibliothèque.

Le président rappelle que cette motion sera discutée lors du prochain Conseil général.

18. Motion du groupe socialiste "Promotion économique locale pour un engagement local"

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, relève que l'attractivité d'un village, aussi joli soit-il, doit être soignée et il incombe directement à ses autorités de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour la conserver. Or, les petits commerces locaux jouent un rôle énorme dans ce domaine: ils entretiennent un vie sociale active, ils favorisent les contacts humains en redonnant le sentiment aux habitants d'appartenir à une communauté soudée. Ces acteurs locaux sont pourtant mis de plus en plus en difficulté par la concurrence du commerce en ligne et par les centres commerciaux. C'est pourquoi, le PSL demande au Conseil communal, par sa motion, d'étudier la possibilité de convertir des jetons de présences des élus du Conseil général, en bons d'achats valables uniquement pour les commerces et les entreprises installées sur le territoire communal.

Le président rappelle que cette motion sera débattue lors du prochain Conseil général.

19. Motion du groupe Canette "visant à demander que soient étudiées et mises en œuvre les mesures adéquates pour faire cesser définitivement le report des charges cantonales aux communes"

Le Canette, par M. Thierry Linder, souligne que ce soir, beaucoup de points ont été discutés pour trouver un équilibre financier pour notre Commune. Mais pour combien de temps. Est-ce que cela sera suffisant pour pallier aux multiples reports de charges de l'Etat, à l'harmonisation des ressources fiscales entre l'Etat et les communes et aux différentes autres surprises que nous réserve le canton. Ils savent être très créatifs dans ce domaine-là. Ce soir nous avons augmenté l'impôt communal, cela n'apportera aucune amélioration pour nos citoyens, aucune prestation supplémentaire, pas d'augmentation de la qualité de vie landeronnaise, et bien au contraire, nous avons voté pour plusieurs diminutions qui impactent les sociétés locales, les employés communaux et il en passe. Et cela pour honorer le report de charges de l'Etat. Nos impôts communaux doivent servir à la bonne gestion de notre Commune. Augmenter les impôts communaux pour honorer les reports de charges de notre canton, il faut que cela ne puisse se reproduire et pour cela il existe des impôts cantonaux. Comme les différentes communes de notre région, réagissons envers le canton de Neuchâtel. Bravo à la Commune de Lignières pour leur interpellation envers le Grand-Conseil neuchâtelois. Afin de montrer un signal clair, tant à nos citoyens qu'au canton de Neuchâtel, par cette motion, le Canette invite le Conseil communal, à étudier toutes les possibilités pour informer le canton que cette situation n'est pas supportable par notre Commune et à l'inviter à se responsabiliser.

Le président rappelle que cette motion sera débattue lors du prochain Conseil général.

20. Motion de M. Gregory Mallet demandant "que soient créés au sein de la commune des jobs d'été pour les jeunes landeronnais de 16 à 18 ans"

M. Gregory Mallet souligne qu'il n'y a pas eu souvent l'unanimité ce soir mais est sûr que tout le monde est d'accord pour dire qu'il a bien assez parlé. Il relève qu'il y a des points beaucoup plus importants. Néanmoins, à ses yeux, il est important de préparer l'avenir. Une commune comme la nôtre a intérêt à favoriser le travail des jeunes, pour les raisons qui ont été explicitées dans cette motion. C'est du *win/win*, mais *win/win/win* car c'est bon pour la Commune car on économise des frais, c'est bon pour les jeunes car ils se font un peu d'argent. Enfin, ils se font

une première expérience et c'est bon pour la collectivité en général car il est prouvé que quand les jeunes sont impliqués dans des travaux communautaires, les dépravaions sont moindres. Il se réjouit de parler de tout cela, dans un peu plus d'un mois.

Le président rappelle que cette motion sera discutée lors du prochain Conseil général et souligne que sept points sont déjà enregistrés à l'ordre du jour du prochain législatif.

21. Divers

Mme Gilliane Bürli, se référant aux différentes motions note que parmi les nombreuses motions présentes dans le cahier, certaines n'ont aucun logo et il n'est pas spécifié de qui c'est. Ce groupe-là, a-t-il perdu son logo, ou n'en n'a-t-il pas? Visuellement, il est plus simple de voir tout de suite qui c'est que ce papier gris-blanc.

M. Jean-Marc Jeanneret, relève que le PLR a bien noté que le délai référendaire est le 12 décembre. Comme indiqué, le PLR va lancer un référendum contre le taux à 2 %. Le PLR invite les conseillers à le signer.

M. Thierry Linder, s'exprimant au nom du CAP, en cette soirée relativement compliquée au niveau financier note que le comité et l'association du CAP ont pris entièrement conscience de la chance qu'ils ont eue, du déroulement de cette année et de la confiance qui leur a été accordée pour les trois prochaines années. Ils ont une immense pression. Ils ne doivent pas et ne peuvent pas décevoir le législatif. Faisant suite au comité ayant eu lieu la veille M. Thierry Linder souhaite donner quelques informations. Un animateur a été trouvé et rejoindra le CAP au 1^{er} décembre 2018. Et dès ce 1^{er} décembre, ils vont ouvrir le CAP sur trois dates pour faire débiter l'activité. Les activités officielles de réouverture du CAP démarreront au 1^{er} janvier 2019, ceci sur le site du Landeron. Il leur a été demandé d'être aussi présents dans les quatre communes. A ce sujet, le CAP est actuellement à la recherche d'un moyen de déplacement et des activités de proximité seront planifiées en janvier et démarreront dans le courant de février et mars. M. Thierry Linder ne manquera pas de tenir au courant les conseillers des prochaines nouveautés.

M. Marc Juan, intervenant à titre strictement personnel, souligne qu'il y a environ 18 mois il a vendu sa maison pour aller habiter un superbe appartement, au rez de chaussée, à la rue du Temple. Il se fait ici le porte-parole des habitants de la rue. La rue du Temple est la rue qui monte à Lignièes après avoir passé le giratoire des Pendus. Le trafic sur cette route a particulièrement augmenté ces dernières années, en particulier les motos et les convois agricoles, ceci étant dû principalement à la fermeture des accès au plateau via la Neuveville. En plus il y a une forte augmentation des habitants sur le plateau. Les riverains de cette route vivent actuellement un véritable enfer dû au bruit. Les ralentisseurs de trafic en place sont devenus de véritables amplificateurs de nuisances. Ces derniers ne sont d'ailleurs plus conformes aux nouvelles normes. Il prend pour exemple ceux qui ont été placés avec bonheur sur la RC5. Merci au Conseil communal, ou il ne sait qui, de prendre les mesures adéquates urgentes afin que les émissions sonores du trafic reviennent au niveau de la norme et/ou qu'il quitte la Commune.

M. Thierry Jaquier, demande, dans le cadre de mesures d'économie, s'il est possible de différer certains investissements déjà votés. Il pense par exemple à la halle aux copeaux.

M. Roland Spring souhaite, au nom du Conseil communal remercier le Conseil général d'avoir accepté tous les points et tous les arrêtés. Certains arrêtés, on le sait, sont très désagréables. Le Conseil communal remercie le législatif de l'avoir suivi et a pris note que le PLR va lancer un référendum. Il relève enfin qu'il est plus facile pour la CFG de prendre position sur un règlement qui concerne les sapeurs-pompiers, un peu plus difficile lorsqu'il s'agit de s'exprimer

à propos des échelons ou des points d'impôts, lesquels, pour rappel, avaient été acceptés à l'unanimité par les délégués du PLR.

Il est 22h20, le président lève la séance.

Le président :

Le secrétaire :

Yves Jakob

Marc Juan